



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-04015

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-04-23-001 - Arrête habilitation certicat de conformité CABINET SAD MARKETING Villeneuve d'Ascq (2 pages)	Page 3
37-2020-04-23-002 - Arrêté habilitation certificat de conformité CABINET LE RAY Lorient (2 pages)	Page 6
37-2020-04-23-003 - Arrêté habilitation certificat de conformité CABINET NOMINIS Vannes (2 pages)	Page 9

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-04-23-001

Arrete habilitation certicat de conformité CABINET SAD
MARKETING Villeneuve d'Ascq

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 16 janvier 2020, par la SAS SAD MARKETING domiciliée 23 rue de la Performance, bâtiment BV4 – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SAS SAD MARKETING domiciliée 23 rue de la Performance, bâtiment BV4 – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, 23 Avril 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SAS
Siret : 320 624 943 RCS Lille Métropole

Nom et adresse de l'organisme

Société SAD MARKETING
Siège social : 23 rue de la Performance, bâtiment BV4 – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 81 58 20
adresse électronique : F.DAHMANI@SAD-MARKETING.COM

Représentant légal

M. Gonzague HANNEBICQUE

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

M. Gonzague HANNEBICQUE

M. Benjamin AYNÈS

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-04-23-002

Arrêté habilitation certificat de conformité CABINET LE
RAY Lorient

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 4 octobre 2019 par la SARL Cabinet LE RAY domiciliée 11 place Jules Ferry – 56100 Lorient, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL Cabinet LE RAY domiciliée 11 place Jules Ferry – 56100 Lorient est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, 23 avril 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe

Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation

Statut juridique

SARL
Siret : 498 931 443 RCS Lorient

Nom et adresse de l'organisme

Société Cabinet LE RAY
Siège social : 11 place Jules Ferry – 56100 Lorient
Tél : 02 97 32 18 47
adresse électronique : cabinet.le.ray@wanadoo.fr

Représentant légal

M. Stéphane GANG

Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation

Monsieur Régis BENARD

Monsieur François QUER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-04-23-003

Arrêté habilitation certificat de conformité CABINET
NOMINIS Vannes

ARRÊTÉ

portant habilitation d'un organisme indépendant pour établir les certificats de conformité
en application de l'article L 752-23 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du commerce et notamment ses articles L.752-23, R.752-44-2 à R.752-44-6 ;

Vu la demande d'habilitation déposée le 31 octobre 2019 par la SARL Cabinet NOMINIS domiciliée 1 rue Louis de Broglie – 56000 Vannes, dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1 : La SARL Cabinet NOMINIS domiciliée 1 rue Louis de Broglie – 56000 Vannes est habilitée à établir les certificats de conformité mentionnés au I de l'article L 752-23 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur le certificat de conformité au même titre que la date et la signature de l'auteur du certificat.

Article 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

Article 5 : L'habilitation peut être retirée par la Préfète si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R 752-44-2.

Article 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, 23 avril 2020
La Préfète, Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 853 071 165 RCS Vannes
Nom et adresse de l'organisme
Société Cabinet NOMINIS Siège social : 1 rue Louis de Broglie – 56000 VANNES Tél : 07 60 17 36 78 adresse électronique : astrid.leraynormand@gmail.com
Représentant légal
Mme Astrid LE RAY
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Astrid LE RAY